



# France : évaluation quantitative de la pratique du Shiatsu par les spécialistes

## Synthèse de l'enquête

4 juin 2018

Syndicat des praticiens de shiatsu (SPS) - [developpement@syndicat-shiatsu.fr](mailto:developpement@syndicat-shiatsu.fr)

La pratique du Shiatsu fait partie des thérapies complémentaires qui recouvrent un large ensemble de pratiques, telles que la chiropratique, l'ostéopathie, l'acupuncture, la naturopathie, l'homéopathie, l'Ayurveda, la mésothérapie, la réflexologie, le qi gong, le yoga, la méditation, etc.<sup>1</sup> et le shiatsu. En France, selon un sondage réalisé en novembre 2007 par l'IFOP, 39% des personnes interrogées (deux sur cinq) déclaraient avoir eu recours à au moins un type de médecines dites « naturelles »<sup>2</sup> au cours des douze derniers mois.

Fort de ce contexte, le Syndicat Professionnel de Shiatsu (SPS), qui compte 418 adhérent.e.s<sup>3</sup>, a souhaité s'engager dans une démarche d'information d'ampleur, fondée sur l'évaluation des pratiques professionnelles des spécialistes en Shiatsu<sup>4</sup>. Le SPS a ainsi voulu promouvoir un système de connaissance de la pratique auprès de partenaires externes et en particulier auprès des mutuelles de santé.

---

<sup>1</sup> Juliette Gueguen, *Évaluation des médecines complémentaires : quels compléments aux essais contrôlés randomisés et aux méta-analyses?* thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay, avril 2017.

<sup>2</sup> <http://www.ifop.com/media/poll/medecinesnaturelles.pdf>. Les gens citaient principalement l'homéopathie (27%), l'ostéopathie (15%), la phytothérapie (10%) et l'acupuncture (5%).

<sup>3</sup> À l'heure de la rédaction de cette synthèse.

<sup>4</sup> Depuis sa création en octobre 2009, le SPS œuvre pour la reconnaissance du Shiatsu en France. Il a ainsi obtenu le titre professionnel « spécialiste en Shiatsu » et son inscription au Registre National des Certifications Professionnelles avec le code 330 (Spécialités plurivalentes des services aux personnes) par le ministère de l'Emploi (Journal Officiel du 25/07/2015).

À ces fins, le SPS a diligenté une enquête quantitative ciblant de façon participative l'ensemble de ses adhérent.e.s – les spécialistes en Shiatsu – et permettant de rendre compte de leur typologie ainsi que celle de leur clientèle.

Ce document présente une synthèse des résultats obtenus par cette enquête. Les chiffres-clés et tendances qui en ressortent, non documentés jusqu'alors, rendent compte des moyens mobilisés dans le cadre de la pratique du shiatsu, de la culture des 418 spécialistes en Shiatsu français<sup>5</sup>, de la typologie de leurs patient.e.s. Ils permettent de mieux identifier les motivations de ces spécialistes et de leur clientèle.

---

<sup>5</sup> Chiffre à jour en mars 2018.

## Quelques chiffres-clés

### Typologie des spécialistes en Shiatsu

Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes parmi les professionnel.le.s du shiatsu.

La profession se concentre sur cinq régions : Ile-de-France, PACA, Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine, implantation géographique semblable à d'autres professions de santé complémentaire (comme l'ostéopathie).

Plus précisément, elle s'exerce majoritairement sur six départements (dans l'ordre) : Bouches-du-Rhône, Paris (hors banlieue), Indre-et-Loire, Vendée, Maine-et-Loire, Rhône. On ne constate pas de « désert » de la pratique, puisqu'on compte au moins un.e professionnel.le par département.

Un peu moins d'un tiers des spécialistes en Shiatsu (140) a cinq ans d'expérience et un quart d'entre eux (105) en ont entre cinq et

dix ans. On compte également un peu moins d'un.e professionnel.le sur sept (60) qui a 15 ans d'expérience.

Le tarif moyen de la séance s'élève à 50€.

Pour deux-tiers des spécialistes en Shiatsu (280), la durée de la séance est de 1h15 ou 1h. Sur une séance d'une heure, 12 à 24 minutes sont en moyenne consacrées à l'approche-patient et 36 à 48 minutes à la pratique en tant que telle.

Un.e spécialiste en Shiatsu sur deux (210) pratique en moyenne moins de 100h par an. Un peu moins d'un d'entre eux sur cinq (54) exerce plus de 300h.

Cette pratique s'effectue davantage en milieu urbain qu'en milieu rural (plus du double). Certaines zones, notamment en milieu rural, ne sont pas couvertes.

### Typologie des patient.e.s

Par projection, on compte en moyen.ne 24 000 patient.e.s pour l'ensemble des spécialistes du Shiatsu. Les femmes sont très majoritaires, y compris en milieu professionnel (entreprises, institutions) si la pratique est intense alors que paradoxalement les

hommes y sont majoritaires pour la grande majorité des professionnel.le.s (peu de pratique).

Les spécialistes en Shiatsu comptent très majoritairement des patient.e.s particulier.e.s. Trois professionnel.le.s sur cinq (250)

ont moins de 50 patient.e.s particulier.e.s par an mais un sur cinq plus de 90. Sept particulier.e.s sur dix sont des femmes.

Les spécialistes en Shiatsu comptent en moyenne moins d'un.e patient.e sur deux en entreprises. Plus de quatre professionnel.le.s sur cinq ont moins de 50 patient.e.s par an dans ce secteur alors que 4% d'entre eux en ont plus de 90. Parmi eux.elles, trois sur cinq sont des hommes et paradoxalement, au-delà de 90 patient.e.s, 100% sont des femmes.

Les spécialistes en Shiatsu comptent en moyenne moins d'un.e patient.e sur deux en milieu institutionnel. Neuf professionnel.les sur dix ont moins de 50 patient.e.s par an dans ce secteur. Parmi eux.elles, trois sur

## Perspectives

Cette étude avait pour objectif de documenter quelques chiffres sur la pratique du shiatsu. Elle permet de constater que la profession connaît un plein essor – beaucoup de spécialistes en Shiatsu ont moins de dix ans d'expérience –, ce qui promet à moyen terme (cinq ans) un développement de la pratique du shiatsu et de ses effets dans le domaine de la santé.

Elle informe également sur le nombre potentiel de personnes touchées par la pratique et

cinq sont des hommes et au-delà de 50 patient.e.s, 100% sont des femmes.

Ces patient.e.s sont majoritairement implanté.e.s en milieu urbain, notamment pour les professionnel.le.s qui ont plus de 90 patient.e.s (plus de 250) qui en ont plus du double qu'en milieu rural.

Les patient.es. sont majoritairement âgé.es de 35 à 65 ans et toutes les tranches d'âge sont touchées.

La fréquence de consultation de près d'un quart d'entre eux.elles excède une séance de shiatsu par semestre. Un.e sur dix reçoit moins d'une séance tous les deux mois, une séance par mois ou tous les deux mois. On compte 4% de patient.e.s qui reçoivent plus d'une séance par mois.

la fréquence de leurs soins et donc le montant global estimé des dépenses de santé générées sur une année et sur tout le territoire : approximativement 2,4 millions d'euros.

À cet égard, certains commentaires laissés par les spécialistes en Shiatsu témoignent de l'importance manifestée par leurs patient.e.s de la prise en charge par les complémentaires-santés, ce qui soutiendrait très largement ce développement.